

Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Alors que la Roumanie a pris la tête de l'Union, l'homme fort du régime, Liviu Dragnea, multiplie les critiques contre Bruxelles. Avis de tempête.

PAR CHARLES HAQUET

Bucarest, le 11 décembre 2018. Diplomates, experts et fonctionnaires sont sur les dents. Dans quelques semaines, la Roumanie va prendre la direction de l'Europe – une première depuis son adhésion à l'Union, en 2007.

Hasard du calendrier, des événements cruciaux pour l'Europe vont se jouer durant ces six mois de présidence : Brexit le 29 mars, élections européennes du 23 au 26 mai, ou encore le sommet des 27 dirigeants, à Sibiu, dans l'ouest de la Roumanie, le 9 mai. L'ordre du jour de la réunion a de quoi intimider : avenir de l'euro et de la politique étrangère européenne, ratification du partenariat économique avec le Japon, négociation du budget communautaire d'après 2020... Autant dire que les Roumains sont désireux de réussir ce baptême du feu et de gagner le respect des 492 millions d'Européens.

Ce 11 décembre 2018, pourtant, l'homme le plus puissant du pays n'a pas hésité à ruiner les efforts de ses compatriotes dans un seul intérêt : le sien. Liviu Dragnea, à la tête du Parti social-démocrate (PSD), au pouvoir, et président de la Chambre des députés, a attaqué en justice la Commission européenne. Son but ? Casser une enquête de l'Office européen de lutte contre la fraude, qui, dans

son rapport en 2017, l'accusait d'avoir détourné 21 millions de fonds européens. La loi roumaine interdit en effet à tout citoyen inculpé d'occuper des fonctions exécutives. En saisissant la Cour de justice de Luxembourg, Dragnea, vieux briscard de la politique, espère obtenir un non-lieu. Il pourrait ainsi assouvir son ambition ultime : diriger le pays. Le temps presse : l'élection présidentielle a lieu à la fin de 2019. Tant pis si cette procédure écorne la crédibilité de son pays...

Liviu Dragnea a un cousin en politique, et il s'appelle Jaroslaw Kaczynski. Comme le chef du parti polonais Droit et justice, Liviu Dragnea n'est pas au pouvoir, mais il en détient de nombreux leviers. Cheveux gris et moustache élégante, ce fin tacticien âgé de 56 ans

est, de facto, le vrai dirigeant du pays. Marionnettiste, il fait les carrières... et les défait. Depuis deux ans qu'il préside la Chambre des députés, Dragnea a changé trois fois de chef de gouvernement et plus de 70 ministres.

Rien ne lui échappe, semble-t-il, sauf la justice. Ce n'est pas faute d'avoir essayé... Déjà condamné pour fraude électorale, le voici, en janvier 2017, poursuivi pour abus de pouvoir dans une affaire d'emplois fictifs. Le préjudice étant estimé à 24 000 euros, le gouvernement se réunit en urgence, le soir du procès, pour adopter un décret qui relève le seuil des poursuites à 44 000 euros ! Les Roumains sont furieux, des manifestations éclatent dans tout le pays. Le texte sera abrogé le 5 février.

Un décret d'amnistie pour blanchir des politiques

La ficelle était trop grosse ? Depuis deux ans, il n'en continue pas moins de saper cette justice qui l'empêche d'accomplir ses desseins politiques. Officiellement, il s'agit de corriger les abus d'une machine judiciaire qui se comporterait, selon le pouvoir, comme un « Etat parallèle ». Le chantier est avancé : le Code pénal a fait l'objet de dizaines d'amendements et la cheffe du Parquet national anticorruption (DNA), Laura

Codruta Kovesi, a été limogée le 9 juillet dernier. Elle aurait « enfreint la Constitution ». En réalité, Dragnea reproche surtout à cette magistrate intègre d'avoir épinglé, pour faits de corruption, plus de 3 000 fonctionnaires et politiciens roumains, dont deux ex-Premiers ministres issus du PSD. Depuis son départ, le nombre de dossiers traités par les agents du DNA a baissé de façon spectaculaire. C'est maintenant au tour du procureur général, Augustin Lazar, d'être dans la ligne de mire du pouvoir.

Dragnea en aurait-il fait une affaire personnelle ? A Bruxelles comme à Bucarest, beaucoup le pensent. La réforme de la justice n'aurait, accusent ses détracteurs, qu'un seul but : alléger son casier judiciaire. De fait, le gouvernement cherche maintenant à faire adopter un décret d'amnistie qui permettrait de blanchir de nombreux responsables politiques. Et, en premier lieu, Liviu Dragnea lui-même.

Un tel scénario est inacceptable pour Bruxelles : « Pas question de le laisser franchir cette ligne rouge », dit-on dans les couloirs de la Commission. En réaction, le chef du PSD n'a cessé, ces derniers mois, de brocarder cette Union « inique », qui n'accorderait pas à la Roumanie le « droit d'avoir ses propres opinions ».

Il n'a, du reste, pas participé aux cérémonies marquant les débuts officiels de la présidence roumaine, le 10 janvier.

Dans ce contexte houleux, on comprend l'inquiétude de certains dirigeants européens. Si le pays est techniquement prêt pour assumer la présidence tournante de l'Union, « le gouvernement de Bucarest n'a pas encore pleinement compris ce que signifie présider les pays de l'UE », a estimé fin décembre le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, dans le quotidien allemand *Die Welt*. « Juncker a attendu le dernier moment pour porter l'estocade, juge un proche du dossier qui, pour des raisons compréhensibles, requiert l'anonymat. La Roumanie est-elle vraiment le premier Etat membre à prendre la présidence dans un moment difficile ? Que dire de la Belgique qui, en 2010, n'avait même pas de gouvernement (*NDLR : de plein exercice*) ? Ce genre de déclarations risque de braquer le peuple roumain contre Bruxelles... »

A Bucarest, la Première ministre, Viorica Dancila (PSD), a assuré, le 12 décembre dernier, devant les deux chambres du Parlement, que la Roumanie ferait bonne figure : « Devant un tel enjeu, il n'y a pas de place pour l'orgueil, les intérêts personnels ou les affrontements

stériles. » En privé, la cheffe du gouvernement a signifié son désaccord sur ce projet d'amnistie. Mais sera-t-elle entendue ?

Il y a des raisons de l'espérer. D'abord, le PSD a beaucoup chuté dans les sondages depuis deux ans : il ne recueille aujourd'hui que 30 % des intentions de vote, contre 46 % il y a deux ans. Ensuite, nombre de Roumains se méfient de la « grande lessive » voulue par le président de la Chambre des députés. Déjà, la Cour constitutionnelle a « retoqué » une bonne partie de la réforme judiciaire : certains garde-fous institutionnels fonctionnent encore en Roumanie. Enfin, et peut-être surtout, Liviu Dragnea, préoccupé par son propre sort, aurait trouvé un autre moyen d'échapper à la justice et négocié, selon plusieurs sources, son acquittement avec des juges roumains. En échange, il renoncerait à passer en force son décret d'amnistie. Qu'en pense-t-on à Bruxelles ? « Ce n'est pas une situation idéale, soupire un diplomate européen, sous couvert d'anonymat. Mais si ça peut nous éviter une crise ouverte durant la présidence roumaine... » A quelques mois de la fin de son mandat, le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, aurait sans doute aimé un autre cadeau de départ. ▀